

**COMMUNE DE MORTHOMIERS**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**9 septembre 2022**

---

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni en réunion ordinaire le neuf septembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de M. Daniel GRAVELET, Maire.

**Étaient présents** : Fabrice ARCHAMBAULT, Estelle BAIN, Alexandre BEDON, Isabelle BERLIN, Rémi CHABANNE, Isabelle FERRIER, Daniel GRAVELET, Sandrine LEZIAN, Elisabeth MORCHOINE, Julie TORRES, Jean-Charles TAMAYO, Hervé VAULLERIN

**Excusé** : Philippe COLDITZ, Philippe FROMION, Pierre TAILLANDIER

**Pouvoir** :

Philippe FROMION à Fabrice ARCHAMBAULT

Philippe COLDITZ à Estelle BAIN

Pierre TAILLANDIER à Alexandre BEDON

Alexandre BEDON est nommé secrétaire de séance.

**1 – Attribution de subventions**

---

Suite aux différentes demandes, les subventions suivantes sont allouées :

- Association Automne de Morthomiers : 2 000 €  
Pour : 15
  
- Association Tennis de Table : 500€  
Pour : 14      Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide les subventions énoncées ci-dessus.

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Les Petits Voyageurs qui remercie de la subvention allouée lors de leur installation et en sollicite une nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas octroyer de subvention et ce par équité avec les assistantes maternelles présentes sur le territoire communal.

Pour : 15

**2 – Complémentaire santé solidaire : convention d'occupation précaire**

---

Dans le cadre du projet « complémentaire santé solidaire », de Bourges Plus l'organisation du déploiement sur le territoire de l'agglomération est décisive pour que cette action soit un succès. C'est pourquoi, dès l'approbation du choix de la mutuelle par le Conseil Communautaire, il sera nécessaire de conclure une convention d'occupation avec cette dernière. En effet, la Mutuelle sélectionnée pourra alors tenir des permanences dans un local communal pour les administrés intéressés.

Après en délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire, à signer une convention d'occupation avec la Mutuelle sélectionnée et ce suivant une redevance d'un euro symbolique annuel.

Pour : 15

### **3 – Vente d'un logement SA France Loire**

---

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction Départementale des Territoires pour avis du conseil municipal concernant la vente d'un logement par la SA France Loire situé au 1 allée des Genévriers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la vente du logement de la SA France Loire situé au 1 allée des Genévriers.

Pour : 14                      Abstention : 1

### **4 – Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57**

---

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de Morthomiers au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée ;
- de préciser que la nomenclature M57 abrégée s'appliquera aux budgets suivants : budget principal et budget CCAS

La durée d'amortissement des subventions versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (204) sera fonction de la durée d'amortissement du bien dans la collectivité bénéficiaire ;

- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;

- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15

### **5 – Travaux à prévoir**

---

Monsieur le Maire fait le point des travaux en cours et ceux à prévoir.

Le Pumptrack est terminé, reste les plantations à prévoir ainsi qu'au niveau du kiosque.

Les WC des classes des grands doivent être aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Une ébauche du projet a été envoyée pour accord préalable de la DDT. La solution retenue est donc le perçage d'une porte dans le mur donnant sur l'extérieur. Une Déclaration préalable et une autorisation de travaux vont être déposée auprès des services urbanisme.

Afin de travailler sur les futurs projets d'investissement (2023-2025), chaque conseiller est invité à transmettre ses idées avant fin septembre afin de préparer la commission des travaux.

### **6 – Questions diverses**

---

Fabrice ARCHAMBAULT propose de revoir l'organisation du Club House. En effet ce local qui est à la disposition des associations, est souvent occupé sans que la Mairie en soit informée au préalable. Cela

pose problème en cas de réservation par d'autres associations, ou de la salle des fêtes mais aussi par rapport à la propreté des lieux.

Estelle BAIN s'interroge sur l'entité responsable de l'entretien des caniveaux.

Sandrine LEZIAN demande où en est la rétrocession du lotissement des Portes du Bois.

Elisabeth MORCHOINE indique qu'il faudrait informer la population, que les travaux de voirie ont été réalisés par le Département, que les autres voiries sont communales et qu'il n'y a pas de travaux prévus pour le moment.

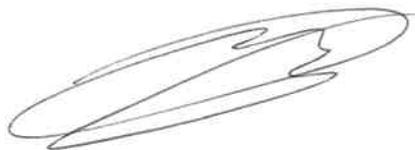
Séance levée à 20h50

Fait à Morthomiers le 4 novembre 2022.

Le Maire, Daniel GRAVELET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Gravelet', written in a cursive style.

Le secrétaire de séance, Alexandre BEDON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alexandre Bedon', written in a cursive style.